

**AVIS DE COURSE TYPE 2009-2012 DU CHAMPIONNAT DE LA GUADELOUPE  
EN  
CANOTS A VOILE TRADITIONNELLE**



**Nom de la compétition :** Championnat de la Guadeloupe en Canots à Voile Traditionnelle 2009-2010

**Dates complètes :** 06 décembre 2009, 17 janvier, 21 février, 21 mars, 11 avril, 9 Mai 2010

**Lieu :** Pointe à Pitre (Port-Autonome pour la première manche) le lieu des autres manches sera fixé ultérieurement.

**Autorité Organisatrice :** Comité Guadeloupéen de Voile Traditionnelle 2000 (CGVT 2000)

## **1. REGLES**

La course sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. Règlement Sportif des Courses de Canots à Voile Traditionnelle 2005
- 1.5. Règles de Jauge des Canots à Voile Traditionnelle (avenant du 14 juin 2008 inclus).
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## **2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les canots peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

**3.1** La course est ouverte à tous les canots à voile traditionnelle répondant aux critères du Règlement Sportif des Courses de Canots à Voile Traditionnelle 2005, ainsi qu'aux règles de jauge des Canots à Voile Traditionnelle 2005 (**avenant du 14 juin 2008 inclus**).

**3.2** Les inscriptions définitives seront enregistrées au plus tard le 4 Décembre 2009 à 20 heures au local du CGVT 2000 à Grand Camp. Ou par courrier CGVT2000 BP 697, 97171 Pointe-à-Pitre cedex. Par email avant minuit.

**3.4 Équipe inscrite :** Une liste de huit (8) personnes (équipiers et patron) sera enregistrée à l'inscription de chaque canot pour la durée du championnat. Il est interdit de naviguer sur un canot autre que celui sur lequel on est inscrit. Aucune dérogation ne peut-être acceptée par l'organisateur.

**3.5 Équipage embarqué :** chaque canot en course est composé au choix de cinq ou de six personnes embarquées, patron compris, pendant toute la durée de la course.

**3.6** Il est donné la possibilité d'opter pour « les équipages de Jeunes et les équipages féminins » en course, d'être composés au choix, de six ou sept mineurs ou femmes embarqués, patron(ne) compris(e), pendant toute la durée de la course ; cette dérogation est réservée exclusivement aux équipages composés intégralement de jeunes (moins de dix huit ans, date d'anniversaire postérieure à la date de fin de compétition) et/ou de femmes ; le choix doit être fait au moment de l'inscription et est définitif. Pour des raisons de sécurité, la déclaration de la composition de l'équipage sera exigée à l'émargement en précisant l'identité de chaque personne embarquée.

**3.7** A l'exception d'une évacuation sanitaire signalée et contrôlée par le Comité de Course, le délestage d'équipier en mer est interdit ; si un équipier tombe à l'eau, il devra obligatoirement être récupéré par le canot lui-même le plus tôt possible et avant de continuer la course vers la marque suivante ou l'arrivée.

### **3.8 Admissibilité :**

- Tous licenciés FFV 2009 puis 2010
- **Les concurrents devront, au moment de l'inscription, présenter obligatoirement :**  
**leur licence valide avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs, et un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition pour les concurrents non licenciés désirant souscrire une licence à la journée.**
- leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire,
- Chaque patron devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants :

*« J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile (RCV-ISAF 2009-2012) et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve, en particulier la règle fondamentale : la décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité »,*

- Les concurrents étrangers devront être membres d'une autorité nationale et pouvoir présenter une attestation d'assurance en cours de validité.

## **4 DROITS A PAYER**

Les droits d'inscription sont d'un montant de 100 € non remboursable en cas d'abandon.

## **5 PROGRAMME**

### **5.4 Confirmation d'inscription :**

Jour et date : 4 décembre 2009 à 20 heures locales.

### **5.5 Jours de course :**

DATES	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	DATES	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
06/12/09	9h55	21/03/10	9h55
17/01/10	9h55	11/04/10	9h55
21/02/10	9h55	09/05/10	9h55

## **6 JAUGE**

Des contrôles de jauge et de sécurité seront possibles à tout moment de l'épreuve à la discrétion du Comité de Course et effectués par la commission de jauge.

## **7 INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles le jour de la course
- Affichées sur le tableau officiel d'informations

## **8 LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer seront précisés dans les annexes aux instructions de course.

## **9 SYSTEME DE PENALITE**

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **10 CLASSEMENT**

**10.4** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 6

**10.5** Toutes les courses comptent. Aucune course ne sera retirée pour le classement.

**10.6** Décompte des points :

Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera :

1<sup>er</sup> = 1pts, 2<sup>ème</sup> = 2pts, 3<sup>ème</sup> = 3pts, 4<sup>ème</sup> = 4pts, 5<sup>ème</sup> = 5pts, 6<sup>ème</sup> = 6pts, ... DNS, OCS, DNF et DSQ = nombre d'inscrits + 1. DNC = nombre d'inscrits +5.

## **11 COMMUNICATION RADIO**

La communication entre canots est interdite ni radio ni téléphone. Le comité de course et le dispositif de sécurité communiqueront sur le canal VHF 72.

## **12 PRIX**

Des prix seront distribués à la discrétion de l'autorité organisatrice.

## **13 DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## **14 ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Georges SANTTALIKAN  
Président du CGVT2000  
0690-57-74-38  
[cgvt2000@hotmail.com](mailto:cgvt2000@hotmail.com)  
[georges.fg5bg@wanadoo.fr](mailto:georges.fg5bg@wanadoo.fr)

Marie BASCOU  
Secrétaire du CGVT2000  
0690-42-95-32  
[mbascou@yahoo.fr](mailto:mbascou@yahoo.fr)